

(M. Boivin). Je doute que la Chambre ait jamais été favorisée d'un Orateur suppléant qui possédât des aptitudes plus complètes pour les devoirs de sa charge et qui dans leur accomplissement ait rencontré à un plus haut degré la faveur de tous les partis de la Chambre. Pendant l'exercice de ses fonctions il a fait preuve de cette diligence, de cette force de caractère, de cette rigoureuse impartialité et de ce courage qui sont si essentiels à un Orateur de la Chambre des communes. Ses quatre années d'expérience comme Orateur suppléant ne feraient qu'augmenter sa valeur s'il avait été actuellement promu à la position d'Orateur. Ce n'est pas à l'opposition qu'il appartient de choisir un Orateur, c'est au Parlement tout entier. Mais je pense qu'il eut été plus juste de la part du premier ministre, en déclinant de suivre la pratique qui avait prévalu depuis si longtemps, de faire à la Chambre l'honneur de lui expliquer pourquoi dans ce cas il avait mis de côté l'honorable député de Shefford. Bien que l'opposition ne fasse aucune objection au choix de l'honorable député de Gaspé,—en fait elle se plaît à lui faire honneur,—elle estime que nous avons le droit d'être informés et de savoir pourquoi l'on n'a pas observé l'usage dans le cas que je viens de mentionner lorsque les devoirs de la charge avaient été si remarquablement bien remplis.

Nous ouvrons le quatorzième Parlement. On ne pourrait rien désirer de mieux pour ce Parlement que l'accomplissement de ses fonctions soit caractérisé par cette dignité, ce dévouement à l'intérêt public, ces égards pour le bien-être en général, pour nos traditions, notre histoire, notre passé et notre avenir qui ont marqué les Parlements disparus. Je crois qu'avec l'honorable député de Gaspé nous commençons bien dans cette voie et qu'il contribuera à nous y maintenir. Si c'est le désir de la Chambre qu'il soit choisi comme Orateur, je puis lui donner l'assurance qu'en ce qui nous concerne nous lui accorderons le respect et la déférence qui lui sont dus comme à tous ceux qui occupent cette position élevée.

L'hon. T. A. CRERAR (chef du parti progressiste) : Monsieur Northrup, il s'agit d'une des questions les plus importantes qui puissent être soumises à la considération de la Chambre. Comme le premier ministre l'a fait remarquer la position d'Orateur comporte une très grande responsabilité, c'est à elle que se rattache une grande partie de la tradition qui a vu le développement de nos libres institutions parlementaires.

[Le très hon. Arthur Meighen.]

Je ne veux pas prendre à mon compte tout ce qu'a dit mon très hon. ami le député de Grenville (M. Meighen); je serais peut-être porté à admettre quelques-unes de ses critiques. Dans tous les cas, voici ce que j'ai à dire: le Gouvernement a sans doute le droit de choisir l'Orateur et puisqu'il en est ainsi, il a fait un excellent choix dans la personne de l'honorable député de Gaspé (M. Lemieux). Il a fait partie de la Chambre depuis un grand nombre d'années et il est bien renseigné sur la procédure parlementaire. Le nouveau Parlement comprend plus d'une centaine de nouveaux membres et je ne doute pas que l'excellente bonne humeur, la patience et la considération qui ont toujours caractérisé l'honorable député de Gaspé lui permettront de venir en aide à ces nouveaux collègues dans les débats de leurs travaux parlementaires.

J'approuve entièrement l'observation du premier ministre et à laquelle s'est associé mon honorable ami de Grenville, le chef de l'opposition officielle, que nous pourrions très bien adopter la coutume anglaise qui veut que l'élection d'un nouveau Parlement n'affecte en rien le poste d'Orateur de la Chambre des communes. Il y a beaucoup à dire en faveur de cette coutume.

Nous avons été favorisés du sort dans la personne de l'Orateur qui a présidé aux délibérations de la dernière législature. Nous pouvons dire la même chose de l'Orateur suppléant, l'honorable député de Shefford (M. Boivin). J'ai souvenir de la facilité avec laquelle l'honorable député de Shefford a pu disposer de cette multitude de bills de divorce qui nous arrivent du Sénat et j'aurais aimé à voir cette énergie appliquée à la conduite des délibérations générales de la Chambre des communes. Je suis convaincu, toutefois, que mon honorable ami de Gaspé (M. Lemieux) se tirera également très bien d'affaire et je puis lui promettre au nom de la "dilapidated annex" qui est assise sur ces bancs, que nous lui accorderons notre concours le plus empressé. L'avenir démontrera, j'en ai la conviction, que nous avons fait un excellent choix et je n'ai pas le moindre doute que les très importantes délibérations de la Chambre seront conduites, sous l'égide de l'honorable député de Gaspé, avec le respect dû à toutes les traditions des hautes fonctions qu'il est sur le point d'assumer.

Nul ne s'opposant à la motion, le greffier de la Chambre la déclare adoptée et proclame l'honorable Rodolphe Lemieux, député de la division électorale de Gaspé, dûment élu président de la Chambre.